

Fiche « Réflexe ».

Agir contre une administration.

Le tribunal : Juridiction administrative. Le tribunal administratif.

Recours recevable : Pour que votre requête soit recevable, il est impératif qu'une décision ou bien l'activité de l'administration vous concerne personnellement.

Exemple : Le maire de votre commune vous refuse un permis de construire. A ce titre vous devez examiner scrupuleusement les prescriptions du PLU pour connaître les raisons du refus (non-respect des prescriptions du PLU). Si votre requête n'est pas motivée alors, vous ne pourrez pas obtenir l'annulation.

Deux Types de Recours pour agir contre une administration.

- Recours pour excès de pouvoir.

Il est nécessaire de démontrer que l'administration a violé une règle de droit. L'incompétence de l'administration voire un vice de forme (argument juridique) etc.

Les conclusions en excès de pouvoir ne peuvent que tendre à l'annulation d'un acte administratif, ou, le cas échéant, à l'annulation des dispositions divisibles de cet acte

- Recours en plein contentieux ou recours de pleine juridiction.

Dans ce cadre le juge bénéficie de pouvoirs importants, son pouvoir ne se limite pas à annuler ou bien valider un acte administratif, il peut le reformer, lui en substituer un nouveau.

Si le recours à un avocat (1^{re} instance hors demande d'indemnisation et Appel dans certains cas) n'est pas obligatoire, il fortement recommandé.

Le recours à un avocat est-il obligatoire?

Nature du Litiges	En 1 ^{re} Instance	En Appel
Recours pour excès de pouvoir.	non	non
Permis de construire.	non	non
Toute demande d'indemnisation	oui	oui
Dommages liés à des travaux publics et Dommages causés par une collectivité locale ou un établissement public.	non	oui
Différends pécuniaires des agents publics avec leur administration.	non	oui
Marchés de travaux publics. Contraventions de grande voirie.	non	oui
Immeuble en état de péril.	non	oui
Fiscalité et élections.	non	non

